

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 24.09.2024

MISE EN ŒUVRE DE LA LHAND DANS LES TP

Toujours pas de priorité pour la mise en œuvre de la LHand dans les TP

La pleine accessibilité des transports publics suisses est encore loin de devenir une réalité. Désormais, l'adaptation de l'infrastructure ferroviaire aux exigences de la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand) va même être encore plus retardée. Lors de sa séance d'hier, le Conseil national a en effet refusé d'augmenter les moyens financiers destinés à la réalisation de projets d'ores et déjà prêts à être mis en œuvre durant la période de prestations 2025 à 2028. En ce qui concerne les seuls CFF, cela empêche la réalisation de 17 projets prêts à être mis en œuvre. La politique n'a toujours pas démontré sa réelle volonté de prendre au sérieux la mise en application de la LHand dans le domaine des TP.

Selon le [Rapport](#) de l'Office fédéral des transports OFT sur l'avancement des travaux, 540 gares suisses n'étaient toujours pas utilisables de manière autonome et spontanée par les personnes en situation de handicap fin 2023 - une situation contraire à la loi à l'expiration du délai de 20 ans fixé par la LHand. Afin de permettre aux entreprises des TP de réaliser au moins les projets déjà prévus et prêts à être mis en œuvre durant la période de prestations 2025 à 2028, une minorité de la Commission des transports avait demandé que l'enveloppe destinée à l'exploitation et à la maintenance de l'infrastructure ferroviaire soit augmentée de CHF 500 mio. Or, cette requête a été refusée par le Conseil national lors des délibérations d'hier concernant l'objet du Conseil fédéral [24.045](#). Une mise en œuvre rapide de la pleine accessibilité des TP suisses n'est donc toujours pas en vue. Cette situation est intenable pour les personnes en situation de handicap concernées.

Même les projets prêts à être réalisés sont retardés

L'enveloppe financière pour les années 2025 à 2028 ne permettra de loin pas la réalisation de l'ensemble des projets de gares prévus d'ici 2028 dans le Rapport de l'OFT sur l'avancement des travaux. Ce d'autant moins que le fonds d'infrastructure ferroviaire doit également servir à financer le très important besoin en termes de maintenance de l'infrastructure. L'augmentation de CHF 500 mio. proposée par la minorité de la commission aurait permis de mettre en œuvre au moins les projets déjà prêts à être réalisés d'ici 2028. Or désormais, même ces projets-là risquent d'être retardés. Comme l'a souligné le conseiller national Martin Candinas (Le centre/GR) dans le cadre du débat, sans financement supplémentaire, rien que pour les CFF, 17 gares qui sont prêtes à être construites ne pourront pas être adaptées aux exigences de la LHand au cours de la période de prestations 2025-2028. La mise en œuvre de l'accessibilité sera ainsi ajournée de plusieurs années supplémentaires, ce qui est inacceptable.

Promesse non tenue

La pleine accessibilité des TP est une promesse – non tenue jusqu'à ce jour – faite aux 1.8 mio. de personnes en situation de handicap vivant en Suisse. Ces personnes continuent en effet à devoir passer une partie significative de leur temps à emprunter des détours inutiles, à attendre et à organiser leurs déplacements en train. Et ce en dépit du fait que la mise en œuvre des exigences découlant de la LHand aurait dû être achevée fin 2023. Un réseau de TP sans barrières profite à l'ensemble des usagers et usagères – non seulement aux personnes en situation de handicap, mais aussi notamment aux personnes âgées ou aux familles se déplaçant avec des poussettes. Il est à présent grand temps de faire avancer ce dossier. Dans le cadre de la révision de la LHand, Inclusion Handicap continue d'exiger un nouveau délai de



mise en œuvre fixé à 2030 au plus tard, des objectifs intermédiaires soumis à un contrôle efficace ainsi qu'un financement des moyens nécessaires affecté au but visé.

Renseignements

Jonas Gerber, responsable communication Inclusion Handicap
031 370 08 42; jonas.gerber@inclusion-handicap.ch

Inclusion Handicap est la porte-parole des quelque 1,8 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faitière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 21 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec [les 21 organisations membres](#).

Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch | Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | Geliko (Conférence suisse des ligues de la santé) | inclusione andicap ticino | insieme Suisse | PluSport | Pro Audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse